



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 056 07 2024 – MÉDIATHÈQUE - SERVICE IMPRESSION 3D : CHARTE
D'UTILISATION**

Présentation par Muriel JOLIVET

Dans le cadre du développement des services proposés par la Médiathèque, la Commune a fait
l'acquisition d'une imprimante 3D, facilement accessible au public.

Une imprimante 3D est un outil qui encourage l'innovation, facilite la créativité et offre une fenêtre sur
l'avenir où les limites de fabrication ne sont définies que par l'imagination.

Il s'agit d'une imprimante très spécifique, qui, au lieu d'imprimer du texte ou des images, sert à fabriquer
des objets en volume.

Une imprimante 3D peut servir à fabriquer des pièces très complexes. Les domaines de l'artisanat et de la
décoration profitent également des fonctionnalités de l'imprimante 3D. On peut imprimer des figurines,
de la calligraphie, des mugs, des porte-clés, ... à peu près tout ce qui passe par la tête.

Afin de cadrer son utilisation, une charte a été rédigée, précisant l'accès à cette imprimante et le coût des
impressions notamment. Un formulaire a également été établi ; il doit être préalablement rempli et
accompagné du fichier d'impression.

Sur avis favorable de la Commission Culture, réunie le 12 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la charte d'utilisation de l'imprimante 3D, ainsi que le formulaire de demande
d'impression, ci-annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

